

Direction Générale des Douanes



**DECISION N° 5 1      MEF/DGD/ DU 22 OCT 2008**

**Portant création du Comité d'organisation de la Cérémonie  
d'inauguration du Bureau Régional de Renforcement des  
Capacités pour la Région de l'OMD pour l'Afrique de l'Ouest  
et du Centre**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu la loi 64-291 du 1<sup>er</sup> aout 1964 instituant le code des Douanes ;
- Vu le décret 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret 2007-468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances
- Vu le décret 2008-121 du 31 mars 2008 portant nomination de Monsieur MANGLY Alphonse en qualité de Directeur Général des Douanes par intérim
- Vu l'arrêté n°250 du 08 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes;
- Vu le Rapport final de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la Région de l'OMD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre tenue à Dakar, au Sénégal, du 15 au 16 mai 2008 ;
- Vu les nécessités de service.

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé un Comité pour l'inauguration du Bureau Régional de Renforcement des Capacités pour la Région de l'OMD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, prévue à Abidjan, du 10 au 12 décembre 2008.

**Article 2** : Le Comité est chargé de :

- Proposer à Monsieur le Directeur Général des Douanes, une communication sur le thème du séminaire prévu avant la cérémonie d'inauguration ;
- préparer les allocutions des Autorités ivoiriennes ;
- Rechercher et mobiliser les ressources nécessaires au financement de la cérémonie ;
- Prendre toutes les dispositions nécessaires à l'organisation pratique de la cérémonie.

**Article 3** : Présidé par Monsieur **KAKE Lucien**, Conseiller Spécial du Directeur Général des Douanes, le Comité d'organisation est composé des membres ci-après désignés :

**MM :**

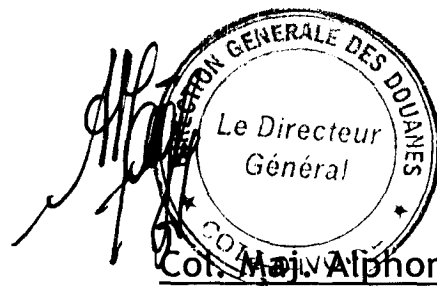
- **KPANGNY M. Albert**, Conseiller Technique, Vice Président ;
- **MALAN ASSADOU**, Conseiller Technique, Vice Président ;
- **KOUADIO Marcellin**, Conseiller Technique, Vice Président ;
- **SAY N'GUETTA**, Directeur de la Réglementation et du Contentieux, Président du sous Comité scientifique ;
- **BOBIA G. Emile**, Directeur de Moyens Généraux, Président du sous Comité finance et logistique
- **KOFFI MEA Ignace**, Chef du Service de la Communication et du Courrier, Président du sous comité Communication ;
- **Mme BEN SALAH**, Sous Directeur de la Programmation et du Contrôle des Effectifs, Présidente du sous comité Accueil et protocole ;
- **DJOMANDE LOUA Alain** Chef de Bureau d'Analyse et de Gestion des Risques par intérim, Secrétaire Général ;
- **TIA LABI Dominique**, Directeur de l'Informatique, membre ;
- **KOUASSI ALIKO**, Chef de Bureau du Transit et des Acquits, membre ;
- **SERE Germain**, Chef de Bureau de Suivi des Affaires Contentieuses, membre ;
- **KOUASSI EMILE**, Chef de Bureau du Courrier, membre.

Article 4 : Outre les membres désignés ci-dessus, le Comité pourra faire appel à toutes autres personnes ressources, susceptibles de contribuer efficacement à l'organisation de l'événement.

Article 5 : Le Comité se réunit une fois par semaine sur convocation de son Président.

Article 6 : Le Comité fait, à l'attention de Monsieur le Directeur Général des Douanes, des rapports périodiques sur l'état d'avancement de ses travaux.  
Le premier rapport d'étape doit être présenté à Monsieur le Directeur Général, au plus tard, le vendredi 31 octobre 2008.

Article 7 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES' around the top edge and 'Le Directeur Général' in the center. There are two small stars on either side of the central text. The signature is written in a cursive style.

Col. Maj. Alphonse MANGLY